



À trottinette électrique en toute sécurité

TROTTINETTES ÉLECTRIQUES : PLUS D'ACCIDENTS AU MOIS D'AOÛT

Les trottinettes électriques séduisent de plus en plus d'utilisateurs, en particulier les jeunes, et surtout pendant la période estivale. Mais cette popularité s'accompagne d'une hausse des accidents. En Wallonie, les accidents corporels ont en effet augmenté de 31 % en un an, avec un pic enregistré au mois d'août ces 5 dernières années.

Une nouvelle enquête menée par l'AWSR révèle par ailleurs que les règles de circulation propres à ce mode de déplacement ne sont pas encore connues par tous les usagers, ce qui peut augmenter les risques.

Pour favoriser des trajets plus sûrs cet été, l'AWSR lance une campagne de sensibilisation qui rappelle les règles essentielles et incite au port du casque, un accessoire indispensable pour protéger les usagers.

Les accidents de trottinettes en hausse, surtout en été

En 2024, plus de 300 accidents avec victimes impliquant des trottinettes électriques ont été enregistrés en Wallonie.¹ Cela représente une augmentation de 30 % par rapport à 2023. Une hausse qui s'explique en grande partie par un nombre croissant d'utilisateurs.

Comme pour d'autres moyens de déplacements doux, la majorité de ces accidents surviennent **entre avril et octobre**. Cette période concentre en effet près de 70% des accidents de trottinettes. Le mois d'août, en particulier, se démarque comme le plus accidentogène de l'année. Ces 5

¹ On dénombre 25 blessés graves et tués dans ces accidents.

dernières années, on y a recensé en moyenne 25 accidents avec victimes, contre 14 les autres mois. Les conditions météo favorables, les vacances et le temps libre lié aux congés scolaires incitent probablement à se déplacer autrement.

Des usagers plutôt jeunes et « urbains »

La trottinette électrique est un mode de déplacement particulièrement prisé par les jeunes, ce qui se remarque également dans les accidents. L'âge moyen des usagers impliqués est en effet de 29 ans et **près d'1 victime sur 2 (49 %) a moins de 25 ans**.

Les accidents surviennent en grande majorité en agglomération (93 %) souvent dans les grandes villes où les services de trottinettes partagées sont probablement plus largement disponibles.

Dans un quart des accidents (22%), l'utilisateur est seul en cause. Lorsqu'un autre usager est impliqué, il s'agit le plus souvent d'un automobiliste (dans 8 cas sur 10). Ces chiffres rappellent que la sécurité des trottinettistes dépend aussi de la vigilance et du comportement de tous les usagers de la route.

La vitesse excessive souvent en cause

La vitesse joue probablement un rôle dans de nombreux accidents. Les trottinettes électriques sont limitées à 25 km/h sur la voie publique. Pourtant, il arrive que certains utilisateurs achètent des modèles plus puissants sur Internet ou débrident leur véhicule. Ces engins ne sont pas conçus pour rouler à des vitesses plus élevées, ce qui augmente le risque d'accident dont les conséquences peuvent par ailleurs être beaucoup plus graves. D'autant que les autres usagers ne s'attendent pas à voir une trottinette arriver à vive allure.

Au-delà du danger, ces comportements peuvent entraîner d'autres conséquences comme des amendes et la confiscation judiciaire du véhicule. En mai dernier, lors de la première opération nationale de contrôles « 2 *Wheels* », la police a contrôlé 420 trottinettes en 3 jours. La moitié ont fait l'objet d'une verbalisation, principalement pour excès de vitesse, transport d'un passager ou utilisation non-appropriée de la voie publique.

Les règles, pas toujours maîtrisées

Une enquête menée par l'AWSR montre d'ailleurs que certaines règles ne sont pas bien maîtrisées. En moyenne, **seul 1 usager de trottinette sur 4 (27%)² a en effet pu répondre correctement à l'ensemble des questions posées**.

² Usager qui circule au moins plusieurs fois par an à trottinette électrique

- 43 % des usagers ne connaissent pas l'âge minimum requis (16 ans).
- 51 % ne savent pas que la vitesse maximale autorisée est de 25 km/h.
- 33 % pensent encore qu'il est possible de rouler sur le trottoir.
- 20 % ignorent l'interdiction de rouler à deux à bord d'un véhicule.

Outre la connaissance des règles, l'enquête de l'AWSR révèle également que **le port du casque** est loin d'être systématique. En effet, près **d'1 usager de trottinette électrique sur 2 (42 %) ne le porte jamais**, et 1 sur 4 (28 %) seulement occasionnellement. Bien que non obligatoire, le casque reste pourtant un élément essentiel de protection à trottinette. Il réduit de 50 % le risque de commotion cérébrale et de 65 % celui de blessures graves à la tête.

Ces chiffres montrent l'importance d'informer et de sensibiliser les usagers afin d'accompagner cette nouvelle mobilité en toute sécurité.

C'est pourquoi **l'AWSR lance ce jour une campagne ciblée sur les réseaux sociaux**, en particulier sur TikTok, pour toucher les plus jeunes utilisateurs. Elle vise à rappeler les règles essentielles de circulation et à promouvoir le port du casque, quel que soit le type de trajet.

6 conseils pour se déplacer à trottinette en sécurité

1

Choisissez un bon modèle.

Freins efficaces, éclairage visible, vitesse limitée à 25 km/h... soyez attentif à l'équipement dès l'achat.

2

Évitez le déséquilibre.

Ne portez pas de gros sac, n'accrochez pas d'objets au guidon et gardez toujours les deux mains sur le guidon afin d'éviter d'être déstabilisé.

3

Soyez visible et prévisible.

Portez des vêtements clairs ou réfléchissants en plus des feux obligatoires surtout le soir et en hiver. Indiquez clairement vos intentions et évitez de slalomer entre les véhicules, car vous risquez de ne pas être vu.

4

Restez connecté à la route.

Ne vous laissez pas distraire (téléphone portable, musique, etc.). Ne conduisez en aucun cas sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de médicaments susceptibles d'altérer votre conduite.

5

Anticipez vos freinages.

Les trottinettes électriques ont des freins moins performants que les vélos, la distance de freinage est donc plus longue.

6

Soyez attentif aux piétons.

Les trottinettes électriques sont très silencieuses et ne disposent pas du même éclairage que celui des voitures et des motos. Elles peuvent donc être particulièrement dangereuses pour les piétons.



Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be

